

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 17 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 janvier 2016 modifié fixant la liste des emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires

NOR : JUSB1834341A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-1274 du 13 octobre 2015 modifié portant statut d'emploi de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 modifié fixant le nombre d'emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2016 modifié fixant la liste des emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 28 janvier 2016 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 4 du présent arrêté.

Art. 2. – Le III de l'article 1^{er} est supprimé.

Art. 3. – L'article 3 est modifié ainsi qu'il suit :

1° Au I, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« – Adjoint au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, responsable de la gestion budgétaire du service administratif régional de la cour d'appel de Paris ; » ;

2° Au III, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« – directeur adjoint. »

Art. 4. – L'article 4 est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le troisième alinéa est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« – l'adjoint au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, responsable de la gestion budgétaire du service administratif régional de la cour d'appel de Paris ; » ;

2° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« – le directeur adjoint de l'Ecole nationale des greffes. »

Art. 5. – Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,
P. GHALEH-MARZBAN